

RAPPORT DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Motion Marc-Olivier Buffat et consorts "Enseignement du français et des mathématiques : qui PER aujourd'hui peut gagner demain"

La commission s'est réunie deux fois, le 12 novembre 2009 et le 1er février 2010.

Elle était composée de Mmes Christiane Jaquet-Berger (excusée la 2ème séance), Christa Calpini, Christine Chevalley, Béatrice Métraux, Aliette Rey-Marion, Mireille Aubert (remplacée lors de la 1ère séance par Jean-Michel Favez) et de MM. Denis-Olivier Maillefer, Frédéric Borloz (remplacé en 2ème séance par Philippe Cornamusaz), Marc-Olivier Buffat, André Chatelain, François Cherix, André Delacour, Claude-Eric Dufour, Olivier Gfeller, Pierre-Alain Mercier, François Payot, Claude Schwab, Jérôme Christen (excusé la 1ère séance) et la soussignée confirmée à la présidence de cette commission et qui rédige le rapport de minorité.

Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, retenue par une affaire urgente lors de la 1ère séance, était présente le 1er février.

Mme Cilette Cretton, DGEO, directrice de projet HarmoS, et M. Pierre Jaccard, directeur général adjoint en charge de l'organisation et de la planification, étaient présents lors de la 1ère séance. M Serge Martin, directeur adjoint en charge de la pédagogie, assistait à la 2ème séance. Mmes Joëlle Leutwyler et Anne Christe de Mello, collaboratrices DGE, ont tenu les notes de séances pour lesquelles nous les remercions chaleureusement.

Malgré le fait que M. Marc-Olivier Buffat ait d'abord assoupli le texte de sa motion puis décidé de la transformer en postulat en modifiant encore son texte, la minorité de la commission, composée de Mmes Béatrice Métraux, Mireille Aubert, de MM. Denis-Olivier Maillefer, André Chatelain, François Cherix, Olivier Gfeller, Claude Schwab et de la soussignée, vous recommande de ne pas donner suite à ce postulat.

M. Buffat demande au Conseil d'Etat, dans la mise en œuvre du plan d'étude romand (PER), qu'il utilise la marge de manœuvre laissée au canton, soit 15%, pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques. La minorité de la commission estime que M. Buffat pose de bonnes questions mais n'y apporte pas les bonnes réponses.

Ainsi tous les commissaires partagent les constats de M. Buffat concernant la diminution des périodes de français et de mathématiques et se préoccupent du niveau, parfois insuffisant, des élèves dans ces deux disciplines fondamentales. De même, aucun commissaire n'est opposé au renforcement dans la grille horaire du français et des mathématiques. Au contraire, chacun estime qu'une augmentation horaire dans ces deux branches est nécessaire.

Tous les commissaires convergent vers le même objectif, mais divergent sur les moyens pour l'atteindre. En effet, la minorité de la commission ne peut adhérer au fait que cette augmentation en dotation horaire en français et en mathématique soit prise sur la marge de manoeuvre de 15%, laissée à chaque canton dans le cadre du PER.

D'une part parce que, légalement, la problématique de la grille horaire n'est pas de la compétence du parlement mais du département.

D'autre part parce que les 15% de marge de manoeuvre laissés au libre choix des cantons par la Convention scolaire romande sont prévus pour des disciplines que le canton entend promouvoir, qui relèvent de son génie propre et de ses spécificités et qui ne sont en principe pas enseignées dans le tronc commun des 85% du plan d'étude romand.

En l'état, pour notre canton, ces disciplines sont : les options spécifiques VSB (latin, économie et droit, mathématiques et physique), l'histoire biblique, l'approche du monde professionnel, cuisine et économie familiale, le grec et l'italien donnés comme cours supplémentaires, les projets interdisciplinaires des élèves VSG et les périodes d'établissement en VSO.

Si les "15%" devaient être essentiellement dédiés au français et aux mathématiques, cela ne pourrait se faire qu'au détriment d'une ou plusieurs des branches précitées. Cela constituerait indubitablement une grave atteinte à la richesse et à la diversité des disciplines scolaires enseignées. La minorité de la commission ne peut accepter de prendre à Paul ce qui était à Pierre.

Il est à relever que le motionnaire n'a jamais, au cours des discussions, précisé lesquelles, parmi les disciplines spécifiques au canton de Vaud, devraient être selon lui sacrifiées au profit du français et des mathématiques.

A l'heure où diverses interventions sont pendantes qui pour augmenter la dotation horaire en économie familiale ou repenser l'histoire biblique, nous nous préparerions à de vives polémiques, à de belles batailles d'experts et à des levées de boucliers si les propositions de M. Buffat étaient suivies d'effet.

Cela étant, le département partage également l'avis qu'il faut augmenter les dotations horaires en français et en mathématiques. Mme Lyon indique par ailleurs que la volonté d'accroître la durée du temps scolaire dans le périmètre des 85% communs du PER des cantons romands est tout à fait claire et a pour objectif de renforcer le temps consacré à l'enseignement du français, des mathématiques mais aussi de l'anglais. A cet égard, Mme Lyon informe que l'avant projet de loi sur l'école obligatoire (LEO) propose d'allouer, sur l'ensemble de la scolarité d'un élève, 458 périodes supplémentaires, et ce essentiellement aux branches dites fondamentales. Les propositions d'augmentation des périodes de français et de mathématiques contenues dans la LEO répondent ainsi déjà de fait à la demande du motionnaire devenu postulant.

Enfin, il convient de rappeler que si l'on ne peut nier qu'un lien existe entre le temps consacré à l'enseignement d'une discipline et les résultats des élèves, il n'en demeure pas moins que la maîtrise d'une discipline n'est pas le résultat automatique du temps qui lui est consacré. En d'autres termes, la corrélation entre le nombre de périodes consacrées à une discipline et le gain en efficacité qui en résulterait n'est pas aussi forte que veut le prétendre le motionnaire.

Il ne suffit ainsi pas de faire "plus de la même chose" pour que les élèves atteignent les objectifs fixés et que le niveau général en français et en mathématique soit réhaussé.

En conclusion, la demande qui nous est soumise étant une fausse bonne idée, inutile et contre-productive, la minorité de la commission vous recommande de la refuser et de classer ce postulat.

Riex, le 5 mars 2010.

La rapportrice :
(Signé) Anne Baehler Bech